

# UNE BANQUE CONTRE LA SPECULATION ?

Roberto Baranzini<sup>1</sup>

Sophie de Rivaz Kahamaile<sup>2</sup>

in " EXCLUSION 2 LIENS FINANCIERS "  
RAPPORT DU CENTRE WALRAS 2001  
SOUS LA DIRECTION DE J.M. SERVET 2 D. VALLA,  
ECONOMICA, PARIS, 2001 .

Il a beaucoup été question ces dernières années des banques helvétiques à la suite de l'affaire des fonds juifs en déshérence. Vingt ans plus tôt, c'est dans un contexte également mouvementé, celui des investissements suisses en Afrique du Sud en plein apartheid, que des mouvements associatifs ont éprouvé le besoin de créer un établissement bancaire à vocation éthique. Né à l'initiative des milieux alternatifs (notamment les réseaux pour l'autogestion) de la métropole zurichoise, le projet sera relayé par l'ensemble du milieu associatif suisse (mouvements écologistes, syndicats, mouvements liés aux problématiques Nord-Sud et à la promotion du commerce équitable) et prendra peu à peu une ampleur nationale<sup>3</sup>. En 1990, la Banque alternative BAS ouvre son siège. Depuis, son activité s'inscrit clairement dans le cadre de l'économie solidaire par un ancrage sur trois piliers: octroi des crédits sur la base de critères éthiques stricts, pratique de la transparence et gestion solidaire du partage de l'intérêt. Comme toute expérience de ce type, elle n'échappe pas aux contingences nécessaires à sa survie comme le montre un bref bilan à l'aube de son dixième anniversaire.

1. Roberto Baranzini est Professeur assistant au Centre d'études interdisciplinaires Walras-Pareto de l'Université de Lausanne, membre du Comité du Département interfacultaire d'éthique de l'Université de Lausanne, et président de l'association Ethique, Banque, Argent (EBA).
2. Sophie de Rivaz Kahamaile est diplômée de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble et de l'Institut Universitaire d'Etudes du Développement de Genève, secrétaire exécutive de l'association ACTARES (Actionnariat pour une économie durable / AktionärInnen für nachhaltiges Wirtschaften) qui a pour but de promouvoir un actionnariat responsable pour contribuer au développement d'une économie au service de l'être humain et de son environnement. Sophie de Rivaz Kahamaile anime également des ateliers de sensibilisation aux questions de placements financiers éthiques.
3. Au niveau national, les associations fondatrices de la Banque Alternative BAS sont: Action place financière suisse, Association suisse des transports, Centrale sanitaire suisse, Déclaration de Berne, EcoSolidar, Entraide protestante, Fonds social Helvetas, Greenpeace Suisse, Grüne Partei Zurich, Magasins du Monde, Mouvement antiapartheid de Suisse, Mouvement chrétien pour la paix ; Organisation Suisse-Tiers Monde ; Parti écologiste suisse ; Réseaux pour l'autogestion ; Syndicat Industrie et Bâtiment, Swissaid, Terre des hommes suisse, section alémanique ; Union suisse des lithographes, Verein M-Frühling, WWF suisse.

En Suisse il n'y a pas beaucoup d'autres expériences:

*La Banque communautaire libre*, proche des mouvements anthroposophes, elle est organisée sous forme de coopérative. Son capital social est alimenté par des dons et n'est ni rémunéré ni remboursable. La BCL offre diverses prestations. Outre les comptes courants, comptes d'épargne et comptes à terme, on peut citer les mini-cautions solidaires. Lors d'une demande de prêt, la banque fait appel à l'entourage de l'emprunteur pour des garanties. Les proches sont également appelés à fournir un soutien pour le suivi des projets.

*Oikocredit*. Anciennement, la *Société œcuménique de développement* est née à l'initiative des Eglises protestantes. Elle finance des petites et micro-entreprises du Sud lesquelles doivent être organisées sous forme de coopératives ou être le fruit d'un travail communautaire. L'idée est de faire participer l'ensemble des bénéficiaires aux prises de décision relative à la gestion des crédits. *Les comptes d'épargne environnementaux des banques cantonales de Zurich et de Bâle* servent à octroyer des crédits pour des activités écologiques comme installation de filtrage d'air, isolation thermique, construction à base de matériaux recyclables, financement d'entreprises biologiques, construction d'automobiles électriques. L'épargnant renonce à une partie de son intérêt pour soutenir le financement de ces activités.

*Le fonds OekoSar de la banque Sarasin* (actions, obligations, devises) est proposé par une banque privée de Bâle. Il est investi dans des entreprises qui se sont engagées à respecter les critères de développement durable définis par le Sommet de Rio.

*L'EthosFund* des banques Lombard Odier & Cie (Genève), de la banque Sarasin et de la Fondation Ethos (Genève) est une fondation créée pour la gestion des fonds de pension selon les critères de développement durable. Ethos vient de lancer en partenariat avec deux banques privées un fonds pour particulier « *ethosfund* ». Le poids des entreprises dans le portefeuille est surpondéré ou souspondéré selon que ces dernières répondent ou non à une série de critères environnementaux et sociaux. Les secteurs de l'armement, du tabac, de l'énergie nucléaire et des jeux de hasard sont exclus.

*L'association Entreprise et solidarité* tente de mettre sur pied des aides à des micro-entrepreneurs à l'image de la Grameen Bank et de l'ADIE en France.

## Le début

En 1982, un sondage de la *Déclaration de Berne* – mouvement de sensibilisation de l'opinion publique sur les questions Nord-Sud et la coopération au développement né dans la mouvance de 1968 – montre un réel intérêt pour la création d'une banque aux objectifs sociaux et écologiques. Trois ans plus tard, un groupe informel se penche sur la viabilité d'un tel projet et se prononce en sa faveur. En 1987 se constitue alors une association de soutien dans la ville de Zurich afin de récolter les cinq millions de francs (3,125 million d'euros<sup>4</sup>) de capital en actions nécessaires. La loi ne permettant plus la création d'un établissement bancaire sous forme coopérative, le statut juridique de société anonyme s'est imposé au grand dam de certains initiateurs du projet. L'association regroupe très vite plus de 1 600 membres individuels et 120 organisations représentant 300 000 individus. Elle récolte près de 9,5 millions de francs (5,937 millions d'euros) en moins de deux années. Deux catégories d'actions sont proposées: des titres à 1 000 francs (625 euros) pour les particuliers, des titres à 100 francs à souscrire par paquet de dix pour les associations. Les fondateurs tiennent en effet à privilégier la voix du monde associatif. Notons que la pratique de la démocratie directe suisse permet aux organismes à but non lucratif de s'impliquer fortement dans les décisions politiques par le jeu des initiatives et des référendums et que la décentralisation favorise l'accès aux décideurs politiques locaux, contribuant ainsi à la forte dynamique des associations. Aussi, le projet est né dans une période économique encore faste: il ne semble pas que le montant relativement élevé des titres ait constitué un frein pour les futurs actionnaires et cette situation propice a permis la mise sur pied rapide de la Banque alternative BAS.

## Critères éthiques

Une première question éthique a concerné le positionnement de l'activité de la future banque. Deux tendances ont alors émergé: celle d'une banque au service de l'économie locale par des crédits à caractère écologiques et sociaux et celle d'un organisme davantage ancré dans le système économique et destiné à l'influencer à travers la gestion de portefeuilles de moyennes et grosses fortunes ainsi que la prise de participation dans des entreprises par l'exercice de ses droits d'actionnaires. C'est finalement la première option qui l'emportera.

En octobre 1990, la Banque alternative (BAS) ouvre son siège à Olten, une petite bourgade suisse alémanique située dans le triangle Bâle – Berne (capitale administrative) – Zurich (pôle économique). Les clients affluent. Il s'agit probablement d'une clientèle urbaine qui boycotte les trois 'grandes' (UBS, SBS et Crédit suisse) et reproche aux banques cantonales (liées à l'un des

---

4. Taux de change utilisé: 1 euro = 1,6 francs suisses.

vingt-trois états fédérés) de ne plus remplir leur rôle<sup>5</sup>. Dans les zones rurales du pays, l'existence d'un tissu dense de coopératives Raiffeisen<sup>6</sup> et de banques régionales a rendu moins crucial le besoin d'un établissement alternatif. Les clients de la Banque alternative vont, eux, se regrouper autour d'un projet de société que la banque résume par: « *pas d'atteinte à l'être humain et à son environnement* ». De fait, au-delà de l'examen de leur viabilité financière, les crédits doivent répondre à des critères éthiques stricts, tant négatifs (pas d'investissements dans le nucléaire, dans l'armement, dans les biotechnologies) que positifs (promotion de toute innovation préservant l'environnement et de toute organisation sociale à caractère démocratique). A titre d'exemples, les entreprises agricoles doivent ainsi bénéficier du label *Déméter* (élaboré par les milieux anthroposophes) ou *Le Bourgeon* (garanti par l'Association suisse pour l'agriculture biologique) ; le secteur habitat est essentiellement dévolu aux constructions d'utilité publique, aux logements à loyer modéré<sup>7</sup>. La banque finance également des entreprises, majoritairement organisées sous forme de coopératives, dans les secteurs des énergies renouvelables, des arts graphiques, de la transformation du bois, des textiles, du papier, du cuir, des aliments, du commerce équitable, de l'enseignement alternatif, de la culture (théâtres, librairies), des cabinets de médecine alternative, des hôpitaux, des hôtels et restaurants (voir tableau 1). La BAS favorise les projets initiés par des femmes, lesquelles ont moins accès au crédit dans les établissements classiques que les hommes<sup>8</sup>.

- 
5. L'explosion du nombre des ouvertures de comptes enregistrée après l'ouverture de la représentation en Suisse romande (septembre 1997), n'est certainement pas indépendante des deux fusions des quatre grandes banques et de la question des fonds en déshérence.
  6. Les banques Raiffeisen reprennent l'idée de coopératives de l'allemand Frédéric-Guillaume Raiffeisen, l'Abbé Traber, curé dans le canton de Thurgovie (Suisse alémanique) qui imagina en 1899 un système de collecte des épargnes des paysans. Il s'agit de mettre à disposition de ces mêmes paysans, qui n'ont pas accès au crédit des banques, des prêts à des conditions avantageuses. Le projet répond à un double objectif: permettre aux villageois d'échapper aux usuriers et de gérer démocratiquement une caisse de crédit mutuelle. En effet, seuls les membres de la coopérative peuvent avoir accès aux crédits. Aujourd'hui, les caisses financent l'agriculture mais aussi l'accession à la propriété. Elles ont gardé leur caractère local et leur qualité de service de proximité, d'où un nouveau succès lors des vagues de restructuration des grandes banques et la fermeture d'agences locales par ces dernières.
  7. Depuis 1997, les particuliers ont la possibilité de faire appel aux crédits hypothécaires de la banque. Jusqu'alors seules les structures organisées sous forme de coopérative y avaient droit. Il semblait que ce type d'organisation démocratique était l'une des meilleures conditions pour éviter une revente des bâtiments et leur retour dans le système immobilier spéculatif. Dans les deux cas de figures, les bâtiments se doivent d'être construits ou rénovés avec des matériaux recyclables.
  8. En 1999, la BAS a accordé 3 692 741 francs suisses à des projets de femmes (40 preneuses de crédits sur un total de 243 preneuses et preneurs de crédits d'encouragement), soit 17% du nombre total ou encore 11% du volume total des crédits d'encouragement (32 300 550 francs suisses). Il s'agit évidemment d'une borne inférieure: les crédits d'encouragement « projets de femmes » sont un secteur particulier de la BAS, mais cela ne veut pas dire que l'on ne retrouve pas des femmes comme preneuses de crédit dans d'autres secteurs d'encouragement ou dans les crédits normaux. (Banque alternative BAS, Rapport d'activité, 1991-1999.)

Tableau 1

	Secteurs	Nombre de crédits	Francs suisses Millions	Euros Millions	Pourcentage
Propriété du logement	1	129	171,538368	107,2	45%
Services immobilier	2	97	52,4281	32,8	13,72%
Services Santé et social	3	63	38,307384	23,9	10,03%
Agriculture biologique	4	51	27,204113	17,0	7,12%
Autres entreprises industrielles et artisanales	5	50	20,826506	13,0	5,45%
Commerce	6	43	19,69239	12,3	5,15%
Autres entreprises de service	7	40	19,434301	12,1	5,09%
Service Formation et Culture	8	33	17,176683	10,7	4,50%
Production d'énergie	9	28	9,023064	5,6	2,36%
Services Hôtellerie et Restauration	10	28	6,47621	4,0	1,69%

### Une politique de crédit transparente et solidaire

Secret bancaire oblige, la banque n'est pas autorisée à publier le nom des déposants. En revanche, elle pratique une transparence totale concernant les preneurs et preneuses de crédits. La liste de ces derniers est publiée de manière exhaustive dans le rapport annuel d'activités de la banque. Les nouveaux crédits octroyés figurent dans son journal trimestriel où ils peuvent parfois être l'objet d'une description étoffée. Cette transparence assoit le lien social entre déposants ou actionnaires d'un côté et preneurs de crédit de l'autre.

Des déposants, la banque exige qu'ils lui déclarent la provenance des fonds qui lui sont confiés. En cas de doute, elle se permet de leur demander de plus amples informations à ce propos, voire de solder leurs comptes. Enfin, par leurs signatures, ils doivent s'engager à déclarer au fisc les montants qu'ils confient à la banque. Cette obligation n'est pas anodine dans un pays où de nombreux établissements bancaires et financiers continuent, malgré la convention de diligence, à accueillir à bras ouverts les fonds étrangers venus se réfugier contre des fiscs jugés trop gourmands dans leur pays d'origine.

## Investir au lieu de spéculer

Dans ce contexte, le lien social se décline dans une utilisation socialement responsable de l'épargne. La Banque alternative offre un dispositif pour concrétiser cette éthique.

Tout d'abord, les seuls investissements financés sont réels: il n'y a pas de place pour les placements spéculatif, d'où la devise « *investir au lieu de spéculer* ». Ensuite, le déposant peut décider de son degré d'implication. En ouvrant un compte, il sait, par les critères éthiques 'négatifs', que son argent ne sera pas utilisé de façon à nuire à la dignité de l'homme ou/et à son environnement, mais qu'au contraire, il servira au financement d'activités qui, d'une manière ou d'une autre, la promeuvent (critères 'positifs'). Cela est vrai pour tout compte, mais pour l'épargnant qui aimerait aller plus loin dans son engagement éthique, la BAS propose en outre des obligations d'encouragement. Il s'agit de titres d'un montant de 1 000 francs (625 euros) et d'une durée variant entre deux et huit ans. Le taux rémunérateur de ces titres est très bas<sup>9</sup> moyennant le choix par le souscripteur du domaine dans lequel il souhaite investir : agriculture biologique, coopération au développement, énergies alternatives, entreprises écologiques et sociales, formation et culture, habitat alternatif et social, projets de femmes, projets sociaux. Sur cette base, la banque peut fournir des crédits à des taux très faibles<sup>10</sup>, dans un plafond maximum de 300 000 francs (187 500 euros), à des projets pour leur phase de démarrage. Une solidarité entre le déposant et le créancier est ainsi construite à travers la Banque.

Toutefois, l'engagement premier, qui est aussi éthique, est pour une banque celui de sauvegarder les épargnes qui lui sont confiées et donc d'exiger des garanties nécessaires avant d'accorder un crédit: bien qu'alternative, la BAS, comme toute banque mais d'autant plus parce que sa taille est modeste, « ne prête qu'aux riches ». La banque était consciente des difficultés rencontrées par nombre de jeunes entreprises afin d'obtenir du capital-risque pour démarrer ou augmenter une activité. Afin de pallier ce problème du manque de garantie, la BAS lors de son assemblée statutaire en 1994, a décidé de créer un fonds sur la base duquel accorder des prêts sans intérêt à des projets particulièrement intéressants du point de vue social<sup>11</sup> mais qui manqueraient des garanties suffisantes sur le plan financier. La banque a doté ce fonds de 100 000 francs (62 500 euros) deux années de suite. En décembre 1996, le fonds d'innovation est pourvu d'un statut autonome et prend la forme juridique d'une association type « loi 1901 ». Il reste toutefois géré et administré par le personnel de la banque. Le fonds est ainsi non seulement alimenté par une partie du bénéfice de la BAS mais aussi par des donations de privés, notamment des actionnaires ne souhaitant pas toucher leurs dividendes. La solidarité entre les épargnants et les entrepreneurs est ainsi étendue au domaine du risque aussi.

Enfin, un soutien de caractère général peut être apporté en renonçant au taux d'intérêt sur les différents comptes ou en achetant des actions de la banque elle-même. Les actionnaires se sont engagés durant les cinq premières années d'exercice à renoncer à toucher un dividende. Actuellement, il correspond à 1-2% de la valeur nominale.

9. En 1999, il a été en moyenne de 1,69%.

10. En 1999, il a été en moyenne de 3,66%.

11. Soit initiés par des chômeurs, soit pour de l'aide au développement, soit pour le lancement de technologies de pointe dans le domaine de la protection de l'environnement.

## Se développer sans perdre son âme ? Evolution sur neuf années

Partie avec un capital actions de 9,5 millions de francs (6 millions d'euros), la BAS bénéficie aujourd'hui de fonds propres d'un montant de 28 millions de francs (17,5 millions d'euros) à la suite d'augmentation de capital. Son bilan au 31 décembre 1999 s'est établi à 414 millions de francs (259 millions d'euros) contre 52 millions (33 millions d'euros) lors du premier exercice 1990-91 (graphique 1). Elle compte près de 15 500 déposants dans l'ensemble de la Suisse (graphique 2) et de 562 preneurs et preneuses de crédit dont 243 ont bénéficié d'un crédit d'encouragement (graphique 3). Fin 1998, son bénéfice brut s'établissait à 3,7 millions de francs et son bénéfice net à 450 000 francs. En 1999, la BAS a dû changer son système informatique et fortement augmenter son personnel<sup>12</sup>, ce qui a fait fondre son bénéfice net à 90 000 francs.

Une représentation en terre francophone a vu le jour en septembre 1997 à Lausanne. La Banque alternative dispose d'une antenne renforcée à Zurich et d'une à Genève.

L'augmentation du personnel et son renouvellement (peu d'employés des premières heures travaillent encore pour la banque) ont permis une professionnalisation accrue. Les premiers employés avaient un profil militant que n'ont plus la majorité des employés actuels. En revanche, le service à la clientèle y a eu tout à gagner. Fini le temps où l'on comptait sur l'engagement des clients pour excuser des prestations parfois déficientes. Le profil de la clientèle ayant également évolué, cela est pour le moins heureux. Pour les premiers actionnaires et déposants, rejoindre la BAS était un acte militant présentant quelques inconvénients (pas d'accès à un guichet, pas de compte salaire au départ, taux d'intérêt moindre pour les comptes épargne que dans les autres établissements de la place). A la suite de la fusion de deux des grosses banques, l'Union de banques suisses (UBS) et la Société de banque suisse (SBS) et de l'annonce de licenciements qu'elle provoquerait, de nombreux petits clients ont préféré se tourner vers des établissements de plus petite taille, dont la BAS. Cette clientèle est clairement plus exigeante en termes de prestations. Ainsi la banque a fini par introduire une carte de retrait pour distributeurs automatiques contre l'avis de certains actionnaires pour lesquels, cette innovation était contraire à la philosophie de la BAS<sup>13</sup>. La clientèle semble aussi moins disposée à renoncer à toucher un intérêt sur ses placements: en 1999, la renonciation à la rémunération des dépôts (tous dépôts confondus) a été de 2,10 % par rapport au taux d'intérêt maximum, contre 10,62 % en 1991 (tableau 2). La baisse des taux explique en partie cette diminution, le moindre militantisme de la clientèle une autre partie. Cette réduction d'une solidarité directe se constate également dans l'octroi des prêts et des cautionnements du fonds d'innovation. Si au départ, ce dernier laissait une large part aux projets de chômeurs ou des pays du Sud, en 1999 ce n'est plus le cas. La plupart des projets financés l'ont été dans le domaine de la protection de l'environnement,

---

12. L'augmentation de ses activités s'est traduite par une augmentation de ses effectifs: huit personnes travaillaient au siège d'Olten en 1990 contre actuellement près d'une cinquantaine.

13. Celle-ci refuse encore le principe des cartes de crédit, facteur potentiel d'endettement privé.

exception faite d'un prêt au réseau romand de l'équivalent d'Artisans du Monde. Il est vrai que la banque se trouve face à une situation parfois peu commode: décalage vis-à-vis des milieux associatifs qui ne comprennent pas que la BAS ne leur ouvre pas grand son portefeuille et lui reprochent parfois une rigueur financière excessive dans la concession des crédits (95 % des crédits bénéficient en 1999 d'une garantie hypothécaire) ; difficulté de nombre de personnes de ces mêmes milieux associatifs à avoir une attitude cohérente devant l'argent et à accepter que cela ait son prix ; méfiance de Monsieur Tout-le-Monde à cause du projet 'alternatif' et de la taille réduite de la Banque. En effet, de nombreuses petites banques ont fait faillite ou ont dû être rachetées pour avoir voulu en période de vaches grasses (et de boom immobilier) jouer dans la cour des grands dans les années 1980. Il n'est dès lors pas facile de faire passer le message selon lequel l'éthique d'une économie durable, et non la taille, est garante de sécurité.

## Des changements importants

L'année 1999 a été une année de transition pour la Banque alternative. La croissance soutenue de ces dernières années (25% de hausse du bilan) a fait place à une hausse du bilan moins forte que les années précédentes (+12%) et à un bénéfice net inférieur. En même temps, les changements intervenus ont provoqué une remise en question du fonctionnement interne de la banque et de sa structure de direction.

Sur le plan interne, deux adaptations ont dû être faites : d'une part, une augmentation drastique du personnel (+22,5%) s'est révélée nécessaire pour répondre à l'engouement de la clientèle pour une banque éthique. D'autre part, la plate-forme informatique ne répondait plus aux besoins de ses utilisateurs, ni à ceux de la clientèle de la BAS. Elle devait être changée aussi pour des raisons de compatibilité avec le passage à l'an 2000.

Le contexte bancaire lié aux fonds de placement éthiques a également contraint la BAS à formuler une politique courageuse tournée vers l'avenir. En automne 1999, deux séminaires sur le thème de la stratégie de la Banque ainsi que sa nécessaire restructuration ont quelque peu bouleversé son quotidien. Depuis lors, le conseil d'administration a entamé des réformes rapides, mais pas aussi radicales qu'on aurait pu l'espérer. Si cet organe passe de 13 à 9 membres afin de gagner en efficacité, l'on peut craindre que l'absence d'un changement de génération et le manque de renouvellement des personnes puissent gripper le processus de transformation. Les compétences exigées dans le domaine des affaires bancaires, surtout juridiques et de crédits, de l'*internet-banking* ou du marketing, toute en paraissant nécessaires ne semblent pas pouvoir émerger au sein des structures dirigeantes de la banque que grâce à une sérieuse prise de conscience de la part de ses membres. La notion de partenariat, la mise en réseau, les échanges de services, les collaborations en tout genre, la création de produits sur mesure pour satisfaire les besoins spécifiques de certains clients sont des impératifs pour durer, mais sont trop rarement mentionnés. Enfin, les modalités pour concrétiser l'engagement éthique de la banque risquent de devoir se modifier et s'étendre<sup>14</sup>.

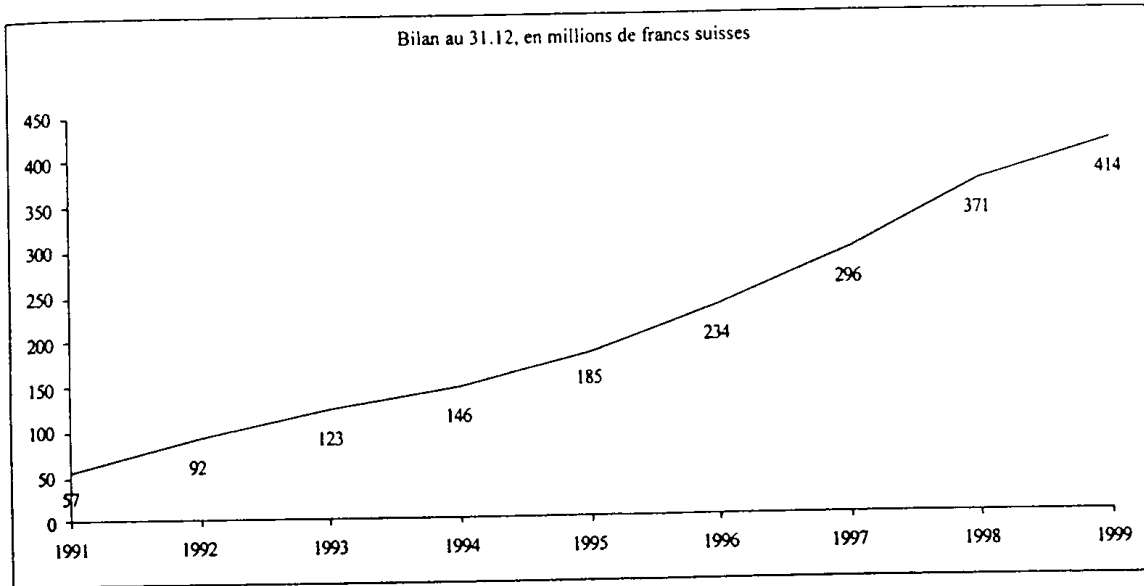
---

14. On pourrait par exemple se demander si la totale domination de la langue allemande reste justifiable pour une banque qui a des prétentions nationales ou si elle ne serait pas autre chose que la reproduction des schémas culturels et de pouvoir bien connus (et pour cause) par les communautés non germanophones de Suisse.

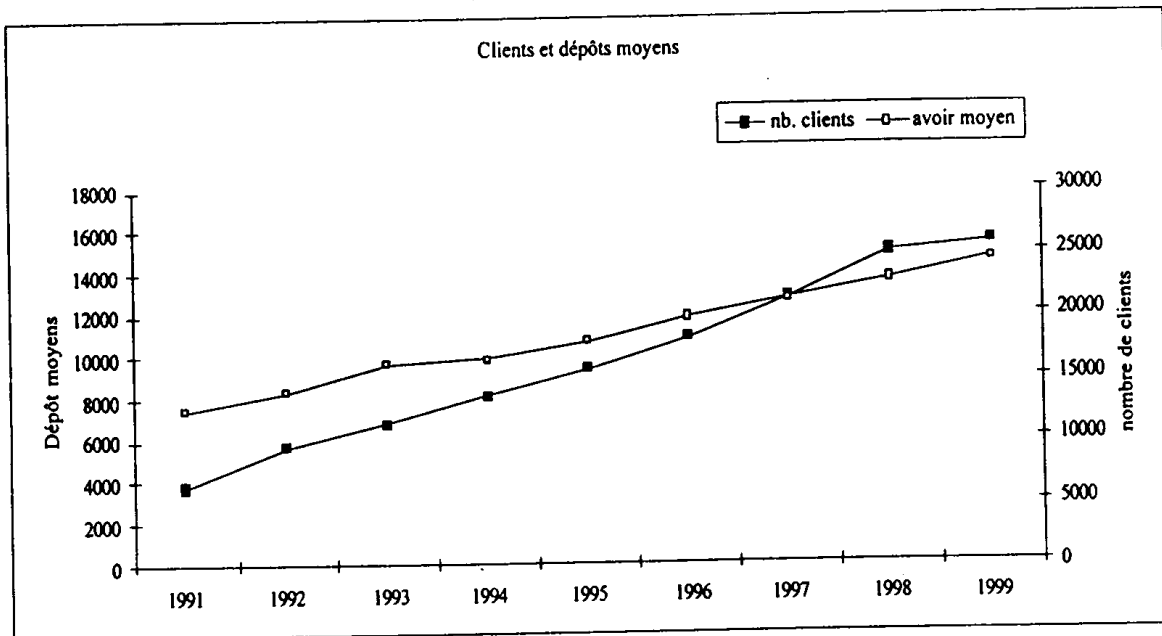


Pour le moment, si la banque ne soutient pas directement des projets solidaires, elle les encourage par une pratique de l'économie qui n'est pas axée sur le profit immédiat mais privilégie le développement à long terme d'activités durables. A contre-courant des théories qui affirment que l'être humain n'est mû que par son intérêt et la recherche de profit, la BAS cherche à construire une solidarité entre les bailleurs de crédits et ceux qui en bénéficie, elle insiste sur la nécessité d'exercer ses responsabilités sociales face à l'argent. En réponse à la disparition des réseaux de solidarité organisés autour de l'Etat providence, à l'internationalisation de l'économie et de la finance, au « *tout, tout de suite* », la banque mise sur de nouveaux réseaux d'échanges et d'organisations sociales basés sur le local, affirme la nécessité de travailler sur le long terme pour les générations futures. Contre le taux de rentabilité maximale des placements financiers, elle opère pour la valeur sociale et économique des investissements réels.

Graphique 1



Graphique 2



Graphique 3

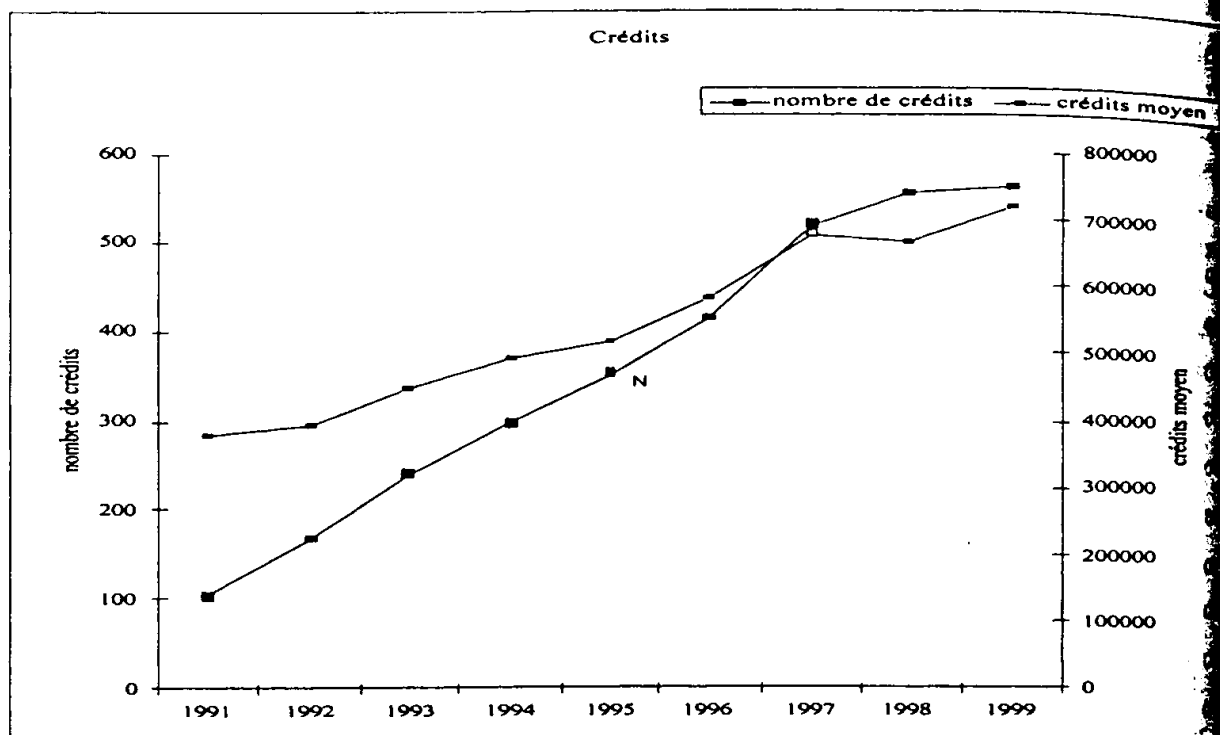


Tableau 2

Année	Intérêt maximum	Intérêt effectif	Renonciation	Pourcentage du maximum
1991	3,86	3,45	0,41	10,62%
1992	3,89	3,52	0,37	9,51%
1993	3,18	2,97	0,21	6,60%
1994	2,79	2,59	0,20	7,17%
1995	2,97	2,51	0,46	15,49%
1996	2,60	2,34	0,26	10,00%
1997	2,06	1,84	0,22	10,68%
1998	1,76	1,67	0,09	5,11%
1999	1,43	1,40	0,03	2,10%